

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 32309**

Intitulé

Un des meilleurs ouvriers de France (diplôme national) Groupe V Métiers du bois et de l'ameublement - Classe 1: Ebénisterie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le ministre chargé de l'éducation au titre de la profession

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1967)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

234s Fabrication, pose en menuiserie et charpente ; Fabrication de meubles

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités exercées portent sur les différents aspects du métier de l'ébéniste avec un niveau d'exigence et un degré d'excellence très élevé. Elles couvrent les différents aspects du métier de l'ébéniste avec un niveau d'exigence et un degré d'excellence très élevé. Elles s'appuient sur un vaste champ de la fabrication et de la restauration des meubles avec un savoir-faire ancien qui se perpétue depuis le 18^e siècle et qui nécessite la connaissance des essences de bois. Plus généralement l'ébéniste conçoit et réalise des meubles d'agencement, des meubles de style ou de création, à l'unité ou en petite série. Traditionnellement attaché au travail du bois, notamment d'essences rares et précieuses, le métier s'ouvre à l'utilisation de tous types de matériaux : Corian, textile, métal, verre...

Les activités consistent à :

- Définir le produit souhaité avec le client interne ou externe ; le conseiller éventuellement sur le matériau, le style, etc. ;
- Réaliser les schémas de présentation, les recherches de style et le devis avec des moyens informatiques ;
- Réaliser avec la CAO/DAO les dessins et plans de la pièce, du meuble ou de l'agencement, et si besoin une maquette ;
- Préparer les plans, gabarits, fiches techniques ou fiches de débit pour l'exécution.
- Réaliser l'ouvrage avec la maîtrise de toutes les technologies attachées à la fabrication d'un ameublement : ornemental ou

ergonomique

- Réaliser les pièces manuellement ou avec des machines traditionnelles ou à commandes numériques ;
- Assembler les pièces après un montage d'essai et les fixer ;
- Réaliser les finitions : préparer le bois, le poncer, teinter, laquer, patiner et vernir, poser les ferrures et garnitures ;
- Procéder à l'installation, au montage et à la pose d'un agencement.

Voir le référentiel sur le site du COET-MOF.

Voir le référentiel sur le site du COET-MOF.

- Réaliser la mise au point de l'étude esthétique du projet ;
- Réaliser les plans des ouvrages avec des moyens informatiques,
- Organiser les activités de réalisation ;
- Réaliser la fabrication des mobiliers et agencements fixes ou mobiles intégrant des matériaux variés ;
- Réaliser la finition.

Le candidat doit restituer son travail oralement et par écrit avec des moyens de communication numériques présentant les travaux réalisés.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'exercice du métier à ce niveau de compétence peut s'effectuer essentiellement dans des PME-PMI artisanales.

Ouvrier hautement qualifié, Artisan, Entrepreneur.

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2207 : Réalisation de meubles en bois

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification s'inscrivent dans une demande de validation des compétences du titulaire à un haut degré d'exigence et l'épreuve est, en soi, une modalité de validation de l'expérience acquise.

Elles recouvrent la réalisation d'une œuvre concrète relevant du champ de l'ébénisterie comprenant l'identification des contraintes du projet avec une étude approfondie du sujet et une réponse adaptée au potentiel technique, financier et aux ressources humaines. Le candidat réalise l'œuvre de création et de réalisation en alliant traditions et nouveautés et la mise en valeur des matériaux utilisés avec le rendu du volume. Le candidat choisit les matériaux pour l'expression des structures et des volumes et il réalise l'étude puis la réalisation d'une cinématique adaptée à l'ergonomie. Il définit les techniques et réalise la fabrication (qualité des assemblages, des usinages, choix des quincailleries...) et il réalise les traitements de surfaces.

L'œuvre sera examinée par un jury d'experts et elle recouvre également la transmission des compétences à des jeunes.

Il existe des conditions d'âge : être âgé de vingt-trois ans au moins à la date de clôture des inscriptions et l'œuvre peut être collective dans ce cas le diplôme est décerné à l'équipe ou à certains de ses membres. Le règlement, l'organisation et les sujets sont mis en ligne sur le site du COET-MOF

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Voir ci-dessus
Par expérience dispositif VAE	X		Voir conditions du concours

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Décret no 2017-87 du 26 janvier 2017 relatif au diplôme « un des meilleurs ouvriers de France » NOR : MENE1636852D

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Depuis 1924 9006 candidats diplômés dans 17 groupes métiers qui représentent 230 métiers.

Autres sources d'information :

<http://www.meilleoursouvriersdefrance.org>

Lieu(x) de certification :**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**

La mise en place des concours « Un des meilleurs ouvriers de France s'appuie sur le décret du 16 janvier 1935 modifié relatif à l'organisation des expositions nationales du travail, ensemble le décret no 52-1108 du 30 septembre 1952 modifié relatif au même objet ont abrogés. La sanction de ce concours s'est transformée en diplôme à compter du décret du 5 juillet 2001.